

BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

À LA UNE

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Affaire Vivendi : l'épilogue → PAGE 46

Stéphane TORCK

**Offre publique de retrait : les obstacles au recours
des actionnaires minoritaires** → PAGE 58

Dominique SCHMIDT et Jean-Florent RÉROLLE

ÉCLAIRAGE

**L'adoption par l'AMF de mesures pour faciliter l'accès à la cotation
établit un cadre réglementaire favorable pour les IPO** → PAGE 4

Marie-Laurence TIBI

PRESTATAIRES

**Dirigeant effectif, dirigeant de fait et conditions d'agrément :
la commission des sanctions précise les frontières
de la responsabilité de plein droit du dirigeant d'une SGP** → PAGE 35

Michel STORCK

Direction scientifique**Hervé SYNDET,**

agrégé des facultés de droit, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas

Direction éditoriale**Stéphane TORCK,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Comité scientifique**Thierry BONNEAU,**

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Marielle COHEN-BRANCHE,

ancien médiateur de l'Autorité des marchés financiers

membre de la commission consultative Épargnants de l'Autorité des marchés financiers

membre du Tribunal international administratif de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD)

Jean-Jacques DAIGRE,

professeur émérite de l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Éric DEZEUZE,

avocat associé, Bredin Prat

France DRUMMOND,

agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur de l'IRDA Paris

Antoine GAUDEMET,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Hervé LÉCUYER,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Nicolas RONTCHEVSKY,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Strasbourg

Myriam ROUSSILLE,

professeur à l'université du Maine, IRJS Sorbonne-Finance

Dominique SCHMIDT,

agrégé des facultés de droit, avocat honoraire, barreau de Paris

Stéphane TORCK,

agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Le Bulletin Joly Bourse peut désormais être cité de la façon suivante : BJB déc. 2021, n° BJB117a2.
Le numéro de type BJB117a2 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Angélique FARACHE (angelique.farache@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82651 • ISSN 1638-9468

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 527 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2026 : 678,97 € TTC -

Abonnement étranger 2026 : 731,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 448,12 € TTC - Abonnement étranger : 438,90 €

Prix au numéro France : 109,25 € TTC - Prix au numéro étranger : 117,70 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJB202n4 • **L'adoption par l'AMF de mesures pour faciliter l'accès à la cotation établit un cadre réglementaire favorable pour les IPO** 4
Marie-Laurence TIBI

ABUS DE MARCHÉ

- BJB202m6 • **(Nouvelle) Affaire *Montagne et Neige Développement* : entre publications tardives d'informations privilégiées et florilège d'opérations d'initiés** 8
Vincent RAMONÉDA – AMF, déc., 9 juill. 2025, n° SAN-2025-06

PRESTATAIRES

- BJB202n5 • **L'AMF est compétente pour sanctionner un agent lié pour des manquements aux obligations professionnelles applicables au PSI** 20
Emmanuelle BOURETZ – CE, 6^e-5^e ch. réunies, 16 juin 2025, n° 490826, Lebon T.
- BJB202n2 • **Précisions sur les obligations de contrôle *ex post* du dépositaire d'OPCVM** 25
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 17 déc. 2025, n° SAN-2025-12, Caceis Bank
- BJB202n1 • **Florilège de manquements de SGP à leur obligations professionnelles** 30
Isabelle RIASSETTO – AMF, déc., 9 sept. 2025, n° SAN-2025-08, Eternam – AMF, déc., 15 sept. 2025, n° SAN-2025-09, Altaroc Partners
- BJB202m9 • **Dirigeant effectif, dirigeant de fait et conditions d'agrément : la commission des sanctions précise les frontières de la responsabilité de plein droit du dirigeant d'une SGP** 35
Michel STORCK – AMF, déc., 10 déc. 2025, n° SAN-2025-11
- BJB202m7 • **CIF : interdiction d'exercice sanctionnant tant la structure que ses dirigeants à titre personnel** 39
Jérôme HERBET – AMF, déc., 5 nov. 2025, n° SAN-2025-10
- BJB202l7 • **L'AMF publie les enseignements de ses contrôles thématiques sur la gouvernance et le rôle des dirigeants des SGP** 41
Michel STORCK – AMF, Synthèse des contrôles SPOT relative à la gouvernance et au rôle des dirigeants au sein des sociétés de gestion de portefeuille, oct. 2025

GESTION D'ACTIFS ET TITRISATION

- BJB202m4 • **Fonds ELTIF 2.0 : l'AMF renforce les dispositifs de protection des investisseurs non professionnels** 44
- Michel STORCK** – AMF, « L'Autorité des marchés financiers modifie sa doctrine pour préciser ses attentes sur les fonds ELTIF », 27 nov. 2025 – AMF, instr. DOC-2011-20, Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale, applicable au 18 déc. 2025 – AMF, instr. DOC-2011-21, Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale, applicable au 18 déc. 2025 – AMF, instr. DOC-2011-22, Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et d'un règlement et information périodique des fonds de capital investissement, applicable au 18 déc. 2025 – AMF, instr. DOC-2011-23, Procédures d'agrément, établissement d'un DIC et/ou, le cas échéant, d'un DICI et/ou d'un prospectus et information périodique des OPCV et organismes professionnels de placement collectif immobilier, applicable au 18 déc. 2025

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- BJB202m5 • **Affaire Vivendi : l'épilogue** 46
- Stéphane TORCK** – Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.362, FS-B – Cass. com., 28 nov. 2025, n° 25-14.467, FS-B
- BJB202m8 • **Offre publique de retrait : les obstacles au recours des actionnaires minoritaires** 58
- Dominique SCHMIDT et Jean-Florent RÉROLLE** – CA Paris, 5-7, 20 nov. 2025, n° 25/10127

DOCTRINE

- BJB202m2 • **La cacophonie des concerts de gestion et de contrôle** 68
- Quentin BERTRAND**